

## Editorial

Chers lecteurs,

Tout d'abord, je vous souhaite à tous une excellente année 2009, pleine de succès pour nos élèves de terminales.

Les procédures d'orientation post-bac font l'objet cette année d'importants changements. Ce numéro sera donc en grande partie consacré à ces procédures afin de vous donner toutes les informations nécessaires pour constituer les dossiers, hiérarchiser les vœux, répondre aux propositions dans les délais...

Enfin ce numéro présentera le métier de directeur commercial ou directeur du marketing.

Vous souhaitant une bonne lecture.

Nicolas Debenne - Conseiller Principal d'Education  
Lycée français de Singapour

### Concours accès Postbac

Plusieurs établissements de la zone organisent les écrits des concours suivants qui permettent d'accéder à certaines écoles de commerce ou d'ingénieurs.

Les inscriptions se font sur le site des concours.

Les oraux du concours Sésame et du concours FESIC se déroulent, en revanche, en France.

Le concours ACCES ne se passe pas dans des centres à l'étranger mais certaines écoles dont l'IESEG ont une procédure d'admission sur dossier pour les lycéens de l'étranger.

Concours SESAME <http://www.concours-sesame.net/>

Accès écoles de commerce

Mardi 21 et Mercredi 22 Avril 2009

Concours TEAM <http://www.concours-team.net/>

Accès écoles de commerce

Vendredi 24 Avril 2009

Concours FESIC <http://www.fesic.org/>

Accès écoles d'ingénieurs

Samedi 16 Mai 2009

### Actualités de l'orientation – AEFÉ – Zone Asie

#### Réforme des procédures d'orientation

L'année 2008-2009 est marquée par quelques changements dans les procédures d'orientation. En effet, la procédure des dossiers bleus pour s'inscrire en université n'existe plus et plusieurs demandes de poursuites d'études sont rassemblées sur un seul dossier : le **dossier admission post-bac**.

Les démarches se feront en effet sur un site unique : <http://www.admission-postbac.org> du 20 Janvier 2009 au 20 mars 2009. Chaque établissement ayant au préalable rentré tous les noms de ses élèves de Terminale et futurs candidats, Il est impératif pour l'élève de s'inscrire avant le 20 mars 2009.

Le **classement de ses vœux** pourra ensuite être effectué par l'élève jusqu'au 6 juin.

Les futurs bacheliers pourront y faire leurs demandes de poursuites sur notamment les formations post-bac suivantes :

- les **BTS** ( brevet de technicien supérieur)
  - les **CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles) et CPES
  - les **DEUST** (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques)
  - les **DMA** ( diplôme des métiers d'art)
  - les **DUT** (diplôme universitaire de technologie)
  - l'école d'architecture de Nancy
  - les **formations d'ingénieurs** (CPP, ENI, EISTI, INSA, GEIPI/POLYTECH, EISGELEC...)
  - les **licences 1** ( inscription en université)
  - les PCEM 1 (1<sup>ère</sup> année de **médecine**) commune avec les PCEP1 (1ère année de **pharmacie**)
- les **MANAA** (mise a niveau arts appliqués) Les Mises à niveau hôtellerie

#### Saisie des demandes de formations :

Après avoir renseigné les rubriques concernant le candidat (identité, coordonnées, scolarité...), le candidat peut commencer la saisie de ses vœux de formations.. Chaque candidat peut saisir jusqu'à un maximum de **36 vœux**. Attention il n'est possible de saisir que **12 vœux maximum par types de formations**.

Les types de formations au sein desquelles 12 vœux maximum sont possibles sont les suivants :

- 12 vœux CPGE dont 6 pour chaque voie
- 12 vœux universités (1<sup>ère</sup> année Licence, PCEM, PCEP, DEUST, DU, Inalco)
- 12 vœux formations ingénieurs
- 12 vœux pour BTS et DMA
- 12 vœux pour les autres formations (MANAA...)

En ce qui concerne les **CPGE**, il est possible de faire 24 vœux, les vœux internat et externat ne comptant que pour un vœu, si le vœu d'externat est doublé par exactement le même vœu d'internat (c'est à dire la même voie (MPSI, PCSI...)). Attention le dossier d'internat est un dossier à part nécessitant l'avis d'imposition. Il devra être mieux classé dans la hiérarchie des vœux afin de pouvoir bénéficier quand même d'une possibilité avec externat

ex :

vœu 1 : Ginette internat MPSI

vœu 2 : Henri 4 internat PCSI

vœu 3 : Ginette externat MPSI

vœu 4 : Henri 4 externat PCSI

et ce jusqu'à 24 si tous les vœux sont doublés par exactement le même vœu en internat.

Attention demander MPSI à Ginette en internat et PCSI à Ginette en externat = 2 vœux, contrairement à l'exemple précédent ou ces 4 vœux n'en représentent que 2 sur les 12

A noter, il peut y avoir 6 vœux maximum par voies ( MPSI, PCSI...) (par exemple : 6 vœux PCSI, 4 vœux MPSI, 2 vœux BPCST mais il est impossible de demander 7 vœux PCSI)

En ce qui concerne les vœux pour les **écoles d'ingénieurs**, il faut raisonner en réseau d'écoles, c'est à dire qu'un vœu concernant plusieurs écoles du même réseau n'est comptabilisé qu'une fois . Ainsi faire un vœu pour les 5 INSA ne compte que pour un vœu.

En ce qui concerne **les vœux universitaires**, La notion d'académie de rattachement est supprimée. L'étudiant a la garantie d'obtenir une affectation dans une des universités figurant dans sa liste de vœux dès lors qu'il aura formulé un vœu pour une université située hors Paris intra-muros, à l'exception des L1 à capacité limitée pour lesquelles aucune assurance d'admission ne pourra être donnée avant le 9 juin comme pour tout autre étudiant passant le baccalauréat en France.

Aucune sectorisation, lorsqu'elles existent pour certaines L1 et médecine notamment dans quelques universités, ne s'applique donc à ces candidats.

**Les vœux dans les universités de Paris intra-muros** feront l'objet d'un examen de dossier et une capacité d'accueil distincte sera déterminée par le rectorat de Paris. Il en sera de même pour l'accès aux 1ères années de médecine et de pharmacie en Ile de France

Dès qu'un étudiant aura formulé un vœu pour une formation universitaire hors Paris (L1, médecine ou pharmacie) sur APB, il pourra télécharger à partir du portail un **document valant proposition d'admission** sur la formation demandée. Cette disposition permettra au candidat d'avoir une réponse rapide et d'entamer ses démarches administratives liées entre autres à la demande de visa.

Les lycéens de nationalité étrangère devront aussi s'inscrire sur le site CampusFrance pour l'obtention de leur visa. Cela permettra également une « concurrence » plus équitable avec les propositions émanant de pays étrangers.

Le candidat devra bien entendu se connecter sur le portail au moment des phases d'admission pour **valider la proposition** qui lui sera faite, et ce dès le 9 juin.

L'ensemble des vœux du candidat doit être ensuite hiérarchisé.

Il faut **valider impérativement chaque vœu un par un avant le 20 mars 2009**, mais attention une fois qu'un vœu est validé il ne peut plus être supprimé. Il faut donc faire très attention au moment de valider chacun des vœux.

Il est en revanche possible de modifier l'ordre du classement jusqu'au 6 juin 2009.

### Constitution des dossiers papier

Il faut constituer un dossier papier pour chacun sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier.

Il est nécessaire d'imprimer la fiche de vœu pour chaque formation demandée avant le 20 mars 2009.

Pour les CPGE, il faut imprimer une seule fiche si une demande d'internat est faite, elle mentionnera « internat demandé » et il faut imprimer et y joindre une fiche demande d'internat.

Pour les licences il faut imprimer les fiches de vœux et les conserver précieusement, elle seront demandées au moment de l'inscription, il n'est en revanche pas nécessaire de faire de dossier papier.

### Proposition d'admission et réponses du candidat

Il y aura 3 phases d'admission :

- du mardi 9 juin au vendredi 12 juin 2009
- du mardi 21 juin au vendredi 26 juin 2009
- du mardi 14 juillet au vendredi 17 juillet 2009

Pour chaque phase d'admission, il y a deux solutions :

- Vous avez une proposition sur l'un de vos vœux
- vous n'avez aucune proposition, et vous participez à la phase suivante.

**Si vous avez une proposition :**

**Attention vous n'avez que 72 h pour répondre et si vous ne répondez, vous serez considéré comme démissionnaire et éliminé.**

Si celle-ci vous convient vous répondez **oui définitif** et pour vous la procédure s'arrête là, aucune autre formation ne vous sera proposée et vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes.

Si cette proposition vous convient mais que vous préférez tenter votre chance pour une formation mieux classée dans votre liste vous répondez **oui mais**.

Si une formation mieux placée vous est proposée ultérieurement, vous perdez la 1<sup>ère</sup> proposition et obtenez celle mieux placée.

Si la formation ne vous convient pas et que vous souhaitez tenter d'obtenir une formation mieux classée, vous répondez **non mais, ou oui mais** pour être sûr d'avoir au moins cette solution.

Enfin vous pouvez répondre **démission générale** si vous n'êtes plus candidat à aucune formation liée à cette procédure (admission en architecture, par ex).

Pour les phases suivantes, vous pouvez répondre de la même manière (**Attention vous n'avez que 72 h pour répondre**)

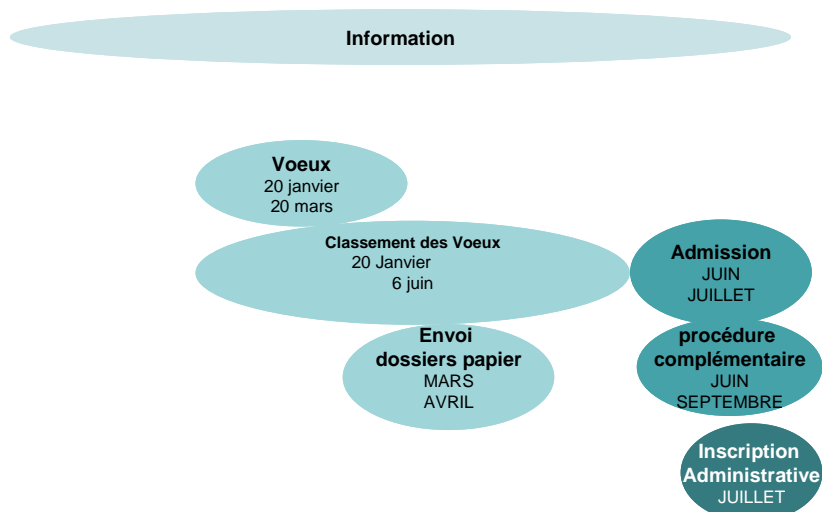
Vous conservez la même proposition que lors de la précédente phase vous pouvez encore répondre **oui mais**.

Si vous aviez répondu oui mais et que vous n'avez pas obtenu de formation mieux classée, il faut valider par oui définitif à la dernière phase, la formation à laquelle vous avez répondu **oui mais** au préalable.

Vous serez obligé d'accepter la dernière proposition qui vous sera faite ou la refuser et être considéré comme démissionnaire.

En cas de difficultés pendant la phase d'inscription ou au moment, n'hésitez pas à vous renseigner dans votre établissement auprès des personnes en charge de l'orientation.

## CALENDRIER DU CANDIDAT



## Fiche Métier

### Directeur Commercial (= Directeur des Ventes et du Marketing)

#### **Mission**

- Déterminer et mettre en place la stratégie commerciale nécessaire à l'atteinte des objectifs de son entreprise.

#### **Principales actions**

- Participer aux décisions stratégiques de l'entreprise, se les approprier (connaissance du produit et des enjeux, détermination de la cible,...) et les traduire en termes opérationnels (volumes, revenus,...).
- Recruter et animer les équipes en charge de la mise en œuvre sur le terrain (équipes de vente et marketing).
- Mettre en place les équipes et systèmes de mesure de la performance (volumes, revenus, part de marché,...) et de l'atteinte des objectifs stratégiques fixés, en qualité et quantité.
- Rendre compte des résultats obtenus et proposer les éventuelles actions correctives.

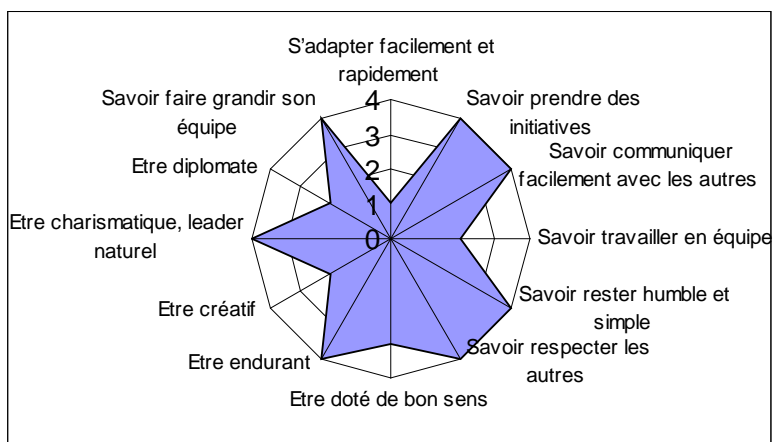
#### **Formation (éventuellement expérience) nécessaire**

- Bac + 2 à + 5. Université, IUT ou Ecole de Commerce.
- Expérience souhaitable d'animation d'équipe (commerciale, sportive, humanitaire, sociale, etc.)
- Toute activité de mise en pratique, en tant que leader, d'une notion théorique : idée, principe, idéal, etc.

#### **Compétences générales nécessaires**

- *Au moins l'anglais parlé couramment, si possible deuxième langue de bon niveau.*
- *Pratique de l'informatique professionnelle.*
- *Profil de généraliste : bon en maths ET en français : réflexion, élocution, expression,...*
- *Connaissance des métiers pratiqués par les membres de l'équipe qu'il/elle dirige.*

Qualités humaines nécessaires (**1 = moyen, 2 = fort, 3 = très fort, 4 = indispensable**).



#### **Particularités de l'emploi / contraintes**

*Toutes contraintes nécessaires pour faire son travail avec professionnalisme (horaires éventuellement longs...)*